

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	09
----	----	----

Date de la convocation :  
21.01.2011

Date d'affichage :  
15.04.2011

Objet de la délibération :  
LISTE DEPENSES  
NOUVELLES A MANDATER  
EN ATTENTE VOTE BUDGET  
2011 PAR OPERATION

Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture le 15.04.2011

Le Maire,  
J.F BORIE,

**SEANCE DU 03.02.2011**

L'an deux mille onze et le jeudi trois février deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -  
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN  
JM TARDIF – L. CHALVET –  
G. MERCA – JP ROGIER

Absents : *Excusés* : Mme ESPENEL Marie-Danielle – Mr ANDRE Christian

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 21.12.2010 lui autorisant à mandater les dépenses nouvelles d'investissement, non couvertes par les restes à réaliser, en attendant le vote du budget 2011, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010.

Il propose les dépenses portant sur les opérations suivantes :

- **Opération 53** (Voirie), **Article 2151**, pour : **3 764 €**
- **Opération 68** (Bâtiments communaux) :  
**Article 2132**, pour : **4 300 €**  
**Article 2181**, pour : **1 505 €**
- **Opération 72** (Eclairage public), **Article 2315**, pour : **3 317 €**
- **Opération 106** (Citerne DFCI), **Article 2314**, pour **789 €**

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'accéder à la proposition du Maire, VALIDE la liste exposée ci-dessus et RENOUVELLE L'AUTORISATION au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2011, et notamment celles figurant dans la liste précitée, en attendant le vote du Budget 2011.

Certifié conforme,

Le Maire,  
JF BORIE,